

venu, et celle des Canadiens avec qui j'ai eu l'occasion de discuter, de la réorganisation du gouvernement pour lui donner une apparence qui ressemble aux besoins de l'âge atomique dans lequel nous vivons en 1966. On aurait dû commencer par trouver moyen de soulager le premier ministre. De quelque couleur qu'il soit et quelle que soit sa santé, ou son talent, il lui est impossible de suffire à la besogne.

On aurait donc dû prévoir des cadres pour le dégager de certaines responsabilités, lui donner le temps de réfléchir, d'observer, de rencontrer les gens, de connaître un peu plus les principaux fonctionnaires du gouvernement et de consulter certains spécialistes. On aurait dû prévoir la possibilité de le dispenser d'assister à toutes les séances de la Chambre des communes, comme on le fait dans d'autres pays, ce qui devient fastidieux pour un premier ministre et lui enlève un temps précieux qu'il devrait consacrer à l'administration générale du pays.

On aurait dû prendre, en partie, la suggestion, faite par quelques députés de cette Chambre, relative à la création de ministres seniors et juniors. Je ne prétends pas que ma formule soit absolument parfaite; je l'offre à titre de suggestion. C'est une formule perfectible. Pour les besoins de la discussion, je l'élabore aussi brièvement que possible.

Il devrait y avoir, à côté du premier ministre, un groupe de ministres seniors, disons cinq, six ou sept, peu importe, le nombre n'est peut-être pas très important, mais des ministres seniors qui ont peut-être une plus vaste expérience que les autres et dont l'un d'eux, au moins, remplirait les fonctions de premier ministre suppléant en permanence, afin qu'on n'ait pas à remplacer le premier ministre simplement quand il s'absente pour un voyage d'une semaine ou de deux semaines par un ministre qui n'a peut-être pas l'expérience des fonctions que cela suppose, mais il y aurait peut-être un premier ministre suppléant statutaire, en permanence, et puis les quatre autres ou les cinq autres pourraient aussi à tour de rôle remplir ces fonctions.

Ces ministres seniors formeraient, pour ainsi dire, le bureau de direction du gouvernement auquel, évidemment, pourraient s'adjoindre éventuellement les 20 quelques autres ministres. Il s'agirait de planifier une politique générale quand il s'agirait de certains secteurs, mais ces cinq ou ces sept ministres seniors formeraient le bureau de direction et se réuniraient régulièrement avec le premier ministre pour partager ses responsabilités.

Chacun d'entre eux pourrait avoir la surveillance et, en somme, la responsabilité de quatre ou cinq ministères différents, cinq ou

six, peu importe, qu'on pourrait grouper en tenant compte de l'homogénéité des responsabilités de chaque ministère. Cette homogénéité serait assez facile à établir, monsieur le président. Il s'agirait, par exemple, de savoir qu'il y a un groupe de ministères qui s'occupent particulièrement, disons, de l'économie du pays, un groupe qui s'occupe, disons, de questions de contrôle ou d'administration, d'autres s'occupent de questions légales, d'autres de la protection et de la défense, d'autres de questions qu'on pourrait appeler des questions des affaires extérieures.

Enfin, on pourrait grouper autour de cinq ou six thèmes différents tous ces ministres, ou tous ces ministères, et en confier la responsabilité à un ministre senior. C'est dire que cinq ou six ministres juniors seraient comptables à un ministre senior. Et tous ces ministres seniors verraient, évidemment, à dégager le premier ministre de toutes ses responsabilités.

Par exemple, monsieur le président, disons qu'on grouperait les ministères qui s'occupent de l'économie canadienne. Dans l'économie canadienne, il y aurait le ministère de l'Agriculture, le ministère du Commerce, le ministère des Forêts, le ministère de l'Industrie, le ministère de la Main-d'œuvre, le ministère des Pêcheries. Ce sont tous des ministères qui cherchent à conditionner ou à stimuler ou à planifier l'économie du pays. Or, il y a une homogénéité dans ces ministères. Il y a une constante de préoccupations dans ces ministères.

Il y aurait avantage que tous ces ministres-là, à un moment donné, se réunissent pour parler plus spécifiquement de l'économie du Canada. Alors, il pourrait y avoir un ministre senior chargé de ce secteur de l'économie canadienne, responsable envers le premier ministre et le peuple canadien.

Il pourrait y avoir aussi, disons, les affaires légales. Dans les affaires légales, on pourrait grouper les ministères de la Justice, du Registraire général, peut-être, le Solliciteur général, le Secrétariat d'État. On pourrait peut-être les grouper autour de ces choses-là, même si quelquefois les affinités ne sont pas tellement rapprochées. Dès qu'il y a ressemblance, cela pourrait peut-être se grouper. On pourrait ne pas suivre nécessairement cette distribution, monsieur le président, on pourrait l'adapter, mais c'est le principe que je veux faire ressortir ici.

Il pourrait y avoir aussi les questions propres à la défense qui formeraient un autre groupe de ministères. Par exemple, la Défense nationale, la Production de défense, les Affaires extérieures qui, jusqu'à un certain point, sont reliées aux questions de défense. C'est au moins de la défense préventive, dans